

Mobilité Erasmus + Individuelle Elève année 2024-2025

Durant l'année scolaire d'un élève de 1^{ère} (LGT)

Durant le 3^{ème} trimestre de l'année de 2^{nde} (LGT)

I – Programme d'échange en Haute Autriche

Ce programme est destiné à des élèves inscrits en classes de 2^{nde} et 1^{ère} au lycée Pierre Méchain et leur permet de réaliser une période d'immersion de **4 semaines en établissements scolaires et en familles**

Lieu de l'échange : Haute Autriche

Modalités : échanges entre élèves, qui suivront les enseignements dans l'établissement de leur binôme durant toute la mobilité

Durée : les élèves français passeront 4 semaines en Haute Autriche, les Autrichiens passeront 2 semaines en France et auront la possibilité de prolonger leur séjour de 2 semaines selon leur financement.

Dates prévues : Du 09/12/2024 au 20/12/2024 : Mobilité des élèves autrichiens en France

Du **17/03/2025 au 11/04/2025** : **Mobilité des élèves français en Autriche**

Option « mobilité européenne et internationale » : compte tenu du cadre de ce programme, les élèves de seconde et première concernés pourront se présenter à la mention « mobilité européenne et internationale » du Baccalauréat.

Financement : Mis en œuvre par la DRAREIC et le GIP Académique, ce programme de mobilité est financé par l'agence Erasmus+ dans le cadre des consortium CIME-SCO.

CONTACTER M. VIVIER en envoyant un courriel à erasmus.mechain@ac-amiens.fr **avant le 2 juillet 2024, avec pour OBJET : « Programme d'échange en Haute Autriche »**

II – Mobilité Erasmus + dans un lycée européen

Ce programme est destiné à des élèves inscrits en classes de 2^{nde} et 1^{ère} au lycée Pierre Méchain et leur permet de réaliser une période d'immersion de **4 semaines en établissements scolaires et en familles**.

L'élève intéressé doit trouver un lycée d'accueil (qui doit trouver une famille d'accueil) dans l'Union Européenne. L'élève peut s'aider du site internet suivant et télécharger le document pdf :

<https://youth.europarl.europa.eu/fr/more-information/ambassador-school/the-epas-network.html>

En seconde l'élève doit obligatoirement faire sa mobilité au cours du troisième trimestre mais avant le 31 mai 2025.

Option « mobilité européenne et internationale » : compte tenu du cadre de ce programme, les élèves de seconde et première concernés pourront se présenter à la mention « mobilité européenne et internationale » du Baccalauréat.

Financement : Mis en œuvre par la DRAREIC et le GIP Académique, ce programme de mobilité est financé par l'agence Erasmus+ dans le cadre des consortium CIME-SCO.

Si vous êtes intéressé.e, merci de prendre contact avec **M. VIVIER** en envoyant un courriel à erasmus.mechain@ac-amiens.fr le plus rapidement possible